

COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital social de 6.159.757 €
6 place de la Madeleine
75008 PARIS
RCS PARIS 813 598 232

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JANVIER 2022**

**L'an deux mille vingt deux,
le 14 janvier, à dix heures,**

Les administrateurs de la Société Compagnie Mercosur Grecepar (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en Conseil d'administration au sein du cabinet BCG&A situé 12 place dauphine (75001), sur la convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Darren Wesley TAYLOR, administrateur et Président
- Monsieur Alan Stuart MCLEAN, administrateur
- Madame Nathalie MEDANA, administrateur

Le Conseil, réunissant la présence d'au moins la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Conseil est présidé par Monsieur Darren Wesley TAYLOR, Président.

Le Conseil, réunissant la présence d'au moins la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Les administrateurs ont reçu communication des documents suivants préalablement à la convocation :

- Le projet de nouveaux statuts de la Société
- Le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration
- Un pouvoir de représentation

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination de la Société
- Modification de l'article 16.2 de la Société et adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration
- Date et convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Première délibération :
Changement de dénomination sociale

Le Président expose aux administrateurs l'intérêt de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter la dénomination « **CMG CleanTech** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration fait part de son accord sur ce changement de dénomination sociale et la nécessité de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième délibération :
**Modification de l'article 16.2 des statuts
et adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration**

Le Président expose aux administrateurs l'intérêt de modifier l'article 16.2 des statuts de la Société afin de permettre aux administrateurs de participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration fait part de son accord sur cette proposition et sur la nécessité de modifier l'article 16.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration décide également d'adopter le règlement intérieur joint en annexe au présent procès-verbal.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième délibération :
Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

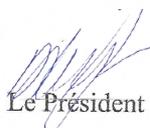
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, en conséquence de l'adoption des délibérations qui précèdent, de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 25 février 2022 à 17 h00, avec l'ordre du jour suivant :

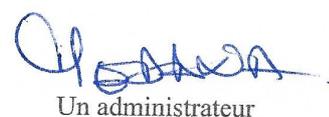
1. Changement de dénomination sociale de la Société et modification de l'article 2 des statuts
2. Modification de l'article 16.2 des statuts
3. Adoption des nouveaux statuts de la Société en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent
4. Pouvoirs pour formalités

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Le Président


Un administrateur